

Les certifications professionnelles, mode d'emploi

Diplômes, titres professionnels, autres titres à finalité professionnelle, certificats de qualification professionnelle, CléA ou habilitations réglementaires : plusieurs types de certifications permettent de valider la maîtrise des compétences professionnelles. Et de nombreuses voies peuvent mener à une certification : la formation initiale, l'alternance, la formation continue, la VAE. AKTO vous décrypte le fonctionnement des certifications professionnelles.

07/12/2020

Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

Les certifications professionnelles se répartissent en 2 grandes familles :

Les certifications délivrées par l'Etat/les Ministères

- ✓ Diplôme (CAP/BEP, BAC, Licence, Master...)
- ✓ Titres professionnels

Ces certifications sont enregistrées au [Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#), de France Compétence

Les certifications délivrées par les branches professionnelles

- ✓ Certificats de Qualification Professionnelle (CQP et CQP interbranches)
- ✓ Titres à Finalité professionnelle (TFP)

Alors que les TFP sont obligatoirement enregistrés au [Répertoire National des Certifications Professionnelle \(RNCP\)](#), les CQP/CQPI le sont pour la majorité mais peuvent ne pas l'être.

5 bonnes raisons de certifier les compétences des salariés :

- ① Renforcer l'**expertise et la motivation** des salariés ;
- ② Attirer et fidéliser les talents de votre entreprise
- ③ Etre présent sur de nouveaux marchés qui requièrent la **maîtrise de certaines compétences certifiées** ;
- ④ **Développer un avantage concurrentiel** ;
- ⑤ Faire face aux **transformations** sociales, écologiques et numériques afin d'anticiper l'avenir dès à présent

Formations certifiantes, professionnalisantes, qualifiantes : quelles différences ?

- ✓ une « formation certifiante » est une formation visant l'obtention d'une certification : diplôme, titre professionnel, CQP ... inscrite à l'un des 2 répertoires nationaux (RNCP et RS)
- ✓ une « formation professionnalisante » comporte des objectifs très proches d'une formation certifiante, mais ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Elle vise à enseigner les techniques et connaissances propres à rendre un individu opérationnel dans un métier (ou plus généralement sur un type de poste de travail).
- ✓ une « formation qualifiante » ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP, mais a une visée professionnelle immédiate. Elle permet d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un certificat d'aptitude lié au milieu professionnel concerné. La formation qualifiante peut être beaucoup plus courte qu'une formation certifiante, mais cependant reconnue par les entreprises dans le cadre d'une convention collective nationale de branche.

Diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle... : quelles différences entre ces termes ?

Les diplômes

Le diplôme certifie un niveau de connaissance à la suite d'un cursus effectué.

Il existe 3 types de diplômes :

- ① **les nationaux**, délivrés par l'Etat comme le CAP, le baccalauréat, la licence, le master, et le doctorat ;
- ② **les diplômes d'État**, nécessaires pour l'exercice de certaines professions réglementées
- ③ **les diplômes institutionnels et universitaires** délivrés par des institutions d'enseignement supérieur en leur nom propre.

Les titres professionnels du ministère du Travail

Les titres professionnels ont **une visée plus opérationnelle** que les diplômes et sont intéressants pour des salariés qui souhaitent **acquérir de nouvelles compétences, se spécialiser dans un domaine ou évoluer vers un autre métier**.

Le titre professionnel atteste que la personne détient les connaissances, les compétences et les aptitudes à exercer un métier (Niveau 1 à 8).

Il existe à ce jour **plus de 250 titres professionnels dans de nombreux secteurs** (restauration, commerce, transport ...).

Selon [l'enquête du Ministère du Travail de 2023](#)

- ✓ près de **90 %** des certifiés au titre professionnel recrutés ont su s'adapter rapidement aux exigences du poste,*
- ✓ **88,9 %** des entreprises ayant recruté un certifié à un titre professionnel seraient prêtes à recruter de nouveau un détenteur du même titre.*

A noter : les titres professionnels sont composés de blocs de compétences qui peuvent donner lieu à la délivrance de Certificat de Compétence Professionnel (CCP). Chaque CCP peut être obtenu indépendamment des autres mais pour obtenir le titre professionnel, il faut valider l'ensemble des blocs.

Les Certificats de Qualification professionnelle (CQP)

Les CQP sont des certifications créées et délivrées par une **branche professionnelle**. Ils permettent notamment de **pallier l'absence de diplôme ou de titre professionnel dans certains secteurs et métiers**.

Les CQP attestent d'une qualification **directement opérationnelle et reconnue par les entreprises de la branche concernée**.

Les CQP sont composés de blocs de compétences qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi **des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés**.

A noter : les CQPI sont créés et reconnus par plusieurs branches professionnelles. Ils matérialisent les passerelles qui peuvent exister entre différents secteurs d'activité pour un même métier et ils permettent la mobilité entre secteurs pour les salariés qui les détiennent

Les titres à finalité professionnelle

Ces certifications sont créées par les branches professionnelles, ou des organismes de formation privés.

Très proches des CQP en termes d'objectifs, leurs différences majeures reposent sur deux points :

- ✓ **un titre à finalité professionnelle** est reconnu sans distinction dans l'ensemble des entreprises où le métier visé peut s'exercer,
- ✓ **un titre à finalité professionnelle peut être préparé via un [contrat d'apprentissage](#)**, là où ce n'est pas possible pour le CQP.

Les compétences complémentaires aux certifications

Elles sont enregistrées au répertoire spécifique, et regroupent :

- ✓ les **habilitations ou certifications obligatoires** : exemple : FIMO, SST etc.
- ✓ les **certifications compétences transversales** : Cléa, certifications informatiques, linguistiques etc.
- ✓ les **certifications de compétences complémentaires à un métier**, compétences relatives à des techniques ou méthodes appliquées à un métier

Comment trouver une certification professionnelle avec France Compétences ?

Pour rechercher les certifications professionnelles enregistrées à l'un des deux répertoires nationaux, **rendez-vous sur le [moteur de recherche](#)** du site de France Compétences.

Vous y trouverez pour chaque certification la fiche descriptive correspondante.

Elle présente les objectifs et le contexte de la certification et elle mentionne le niveau de qualification correspondant, énumère les blocs de compétences constituant la certification, précise les types d'emploi accessibles et les secteurs d'activité concernés, ainsi que les voies d'accès possibles et les prérequis éventuels.

Qu'est-ce que le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ?

Créé par France Compétences, le **Répertoire national des certifications professionnelles ou RNCP** recense toutes les certifications professionnelles ciblant un ou plusieurs métiers, **ayant valeur nationale sur l'ensemble du territoire, et accessibles par la voie de la formation initiale ou continue**. Il rassemble les fiches descriptives de chaque certification contenant le détail des compétences acquises et des métiers pouvant être exercés avec cette certification.

Qu'est-ce que le Répertoire spécifique ?

Le « Répertoire spécifique des certifications et des habilitations » (RS) recense « les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles inscrites au RNCP », à savoir :

- ✓ les « obligations réglementaires » ;
- ✓ les « certifications de compétences transversales » ;
- ✓ les certifications complémentaires à un métier.

Comment connaître les certifications créées par ma branche professionnelle ?

Les branches professionnelles ci-contre proposent des **certifications professionnelles** (certificat de qualification professionnelle (CQP) ou titre à finalité professionnelle (TFP)).

Cliquez sur les liens pour les consulter.

- ✓ [Activités du déchet](#)
- ✓ [Cafétérias](#)
- ✓ [Commerces de gros](#)
- ✓ [Enseignement privé indépendant](#)
- ✓ [Enseignement privé non lucratif](#)
- ✓ [Entretien et location textile](#)
- ✓ [Hotels, cafés, restaurants](#)
- ✓ [Organismes de formation](#)
- ✓ [Portage salarial](#)
- ✓ [Prévention et sécurité](#)
- ✓ [Propreté](#)
- ✓ [Restauration collective](#)
- ✓ [Restauration rapide](#)
- ✓ [Service de l'eau et assainissement](#)
- ✓ [Transport aérien](#)

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller formation AKTO qui vous aidera à trouver la certification qui prépare le mieux au métier visé et vous renseignera sur le dispositif et les modalités financières adaptés à votre projet.

Sur quel dispositif financer une certification ?

En fonction de la certification visée, certains dispositifs de formation sont mobilisables, d'autres non. AKTO vous accompagne pour identifier les modalités financières les mieux adaptées à votre projet.

	Titre & diplôme inscrits au RNCP	CQP inscrit au RNCP	CQP non inscrit au RNCP	Socle de connaissances et de compétences (CléA)	Certification inscrite au Répertoire spécifique
Plan de développement des compétences (entreprises – 50 salariés)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Non	Oui	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche
Contrat d'apprentissage	Oui	Non	Non	Non	Non
Contrat de professionnalisation	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Préparation Opérationnelle à l'emploi (POEC)	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*
Compte Personnel de Formation (CPF)	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Non	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF
Validation des Acquis de l'expérience (VAE)	Oui	Oui	Non	Non	Non

* A valider avec Pôle emploi, rapprochez-vous de votre conseiller emploi-formation

Bon à savoir

Les certifications professionnelles créées par les branches et qui ne sont pas enregistrées à l'un des 2 répertoires ne sont finançables que sur 2 dispositifs : le contrat de professionnalisation et le plan de développement des compétences (entreprises de-50 salariés).